

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs d'acide téréphtalique originaire de la République de Corée et du Mexique

Base juridique : avis C/2025/4539 du 13.08.2025 – [JO C du 13.08.2025](#)

Type de mesure : ouverture d'une procédure antidumping concernant les importations d'acide téréphtalique originaire de la République de Corée et du Mexique.

Calendrier de l'enquête : l'enquête sera menée à terme dans un délai d'un an, mais au plus dans les 14 mois à compter du 13.08.2025.

Produit concerné : acide téréphtalique d'une pureté en poids de 99,5 % ou plus, portant généralement le numéro CAS (Chemical Abstracts Service) 100-21-0 et le numéro CUS (Customs and Statistics) 0023865-3.

Nomenclatures concernées : NC ex 2917 36 00 (code TARIC 2917 36 00 11).

Pays d'origine : République de Corée et Mexique.